Créer des marchés paysans

L'association pour le développement de l'emploi agricole et rural (adear) des Bouches-du-Rhône coédite un guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de marchés paysans. En Provence, mais aussi ailleurs.

« En 2001, avec la Confédération paysanne, nous avons eu l'opportunité de rencontrer l'Association Cours Julien à Marseille et de créer le premier marché paysan du département. L'idée était de permettre aux paysans de reconquérir l'espace urbain pour y créer un marché représentatif de la diversité des terroirs locaux. Dès le départ, nous avons cherché à aller au-delà des clivages syndicaux et à avoir une réelle diversité de producteurs, représentatifs des petites et moyennes fermes issues d'une agriculture familiale et paysanne.

Rapidement, ce premier marché paysan a rencontré un réel succès. Nous en avons créé depuis cinq autres dans le département… et la demande de nouveaux marchés de ce type continue d'affluer de la part des consommateurs ! Ils ont compris tous les bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

Bénéfices également partagés par les producteurs, car ces marchés sont un réel atout pour la profession agricole. En effet, dans un monde rural en déconstruction, on a réussi à sauver plusieurs fermes grâce aux marchés paysans, en créant une forme innovante de commercialisation. Finis les intermédiaires qui privent les producteurs de leurs revenus ! Nous avons pu nous réapproprier la valeur ajoutée de la production, grâce au marché paysan et aux autres formes de vente directe. Aujourd'hui, on fait figure de résistants en produisant à la demande des consommateurs, contrairement aux agriculteurs qui dépendent du bon vouloir des intermédiaires commerçants.

Par ailleurs, le marché paysan nous permet de sortir d'un certain isolement en étant chaque semaine au contact d'autres paysans et des consommateurs. C'est important pour nous de pouvoir échanger et avoir un retour sur la qualité de sa production.

Vous l'aurez compris, je ne peux que vous inviter à créer des marchés paysans dans vos villes et avec les producteurs de vos régions. Un conseil : pour que le marché fonctionne au mieux, il faut conserver un esprit de groupe avec des référents de marché qui s'occupe de la coordination… Respect et solidarité sont à promouvoir, contrairement aux marchés forains ! » ■

Armand Durigon,
paysan, membre fondateur du premier marché paysan des Bouches-du-Rhône

Le marché paysan du Cours Julien, à Marseille, reçoit chaque mercredi matin 2 000 consommateurs fidèles aux 29 producteurs qui l'anime.

Le marché paysan du Cours Julien

Crée en 2001, le marché paysan du Cours Julien est le premier marché paysan des Bouches-du-Rhône. Il est né de la rencontre entre un groupe de paysans militants de la Confédération paysanne et des responsables d'une association de quartier, l'Association Cours Julien, lors de manifestations organisées en réaction aux crises qui se succèdent de la filière fruits et légumes.

Le marché est implanté au cœur de Marseille, sur un lieu de passage : une place qui bénéficie de nombreux commerces et services alentour. Le nombre de producteurs passe de 12 au départ à 29 en 2011. En l'espace de dix ans, le marché est devenu un véritable lieu de rencontre et de convivialité hebdomadaire : sa fréquentation est de plus de 2 000 consommateurs chaque mercredi matin.

La gestion du marché est déléguée à l'association Cours Julien qui joue le rôle d'intermédiaire entre la mairie et l'adear 13. Cette association est indispensable pour le bon fonctionnement de ce marché et a contribué à son rapide développement et à sa reconnaissance. Une DSP (Délégation de service public) de la part de la ville précise que l'association Cours Julien est juridiquement responsable de l'organisation du marché paysan. La commune perçoit les droits de place et les producteurs restent soumis au règlement des marchés de la ville de Marseille.

Un guide en 11 fiches pratiques

Coréalisé par l'adear 13 et le Conservatoire international des cuisines méditerranéenne, le guide a pour objectif de proposer une méthodologie pour la création, la gestion et la pérennisation de marchés paysans. Il s'appuie sur l'expérience de l'adear13 en termes de montage de tels marchés.

Il est à destination des agents de développement, élus ou paysans qui souhaiteraient mettre en place de tels marchés.

Ce guide (gratuit) de bonnes pratiques – en 11 fiches thématiques – n'est pas exhaustif pour la création de marchés de producteurs mais s'intéresse au modèle proposé. Il ne doit pas être considéré comme un mode d'emploi applicable à la lettre, mais plutôt comme un recueil de pistes et réflexions à prendre en compte pour développer de nouveaux marchés paysans, en Provence et bien au-delà.

Contact : adear des Bouches-du-Rhône – 04 90 55 17 86 – contact@adear13.com